



MAISONS DU MONDE :
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2022
MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Nantes, 10 mai 2022

Les actionnaires de Maisons du Monde sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra mardi 31 mai 2022 à 15 heures - 55, Rue d'Amsterdam 75008 Paris.

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » du 22 avril 2022 n°48 contient l'ordre du jour et le projet de résolutions proposées par le Conseil d'administration.

L'avis de convocation valant avis rectificatif de l'avis de réunion comprenant l'ordre du jour et le projet de résolutions, les modalités de participation et de vote à l'Assemblée, ainsi que les conditions d'exercice des droits des actionnaires sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » du 13 mai 2022.

Le Document d'enregistrement universel contenant les rapports présentés à l'Assemblée a été publié le 19 avril 2022.

Les documents ou informations destinés à être présentés à l'Assemblée Générale, ainsi que le formulaire de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de Maisons du Monde, à l'adresse Le Portereau – 44120 Vertou.

Conformément à l'article R.22-10-23 du Code de commerce, les documents d'information préparatoires à cette Assemblée sont disponibles sur le site de Maisons du Monde à l'adresse : <https://corporate.maisonsdumonde.com/fr/finance/ag>.

Maisons du Monde

Société Anonyme au capital de 146 583 736.56 euros

Siège social : Lieudit « Le Portereau » - 44120 Vertou – France

793 906 728 RCS Nantes